

Le fichier héraldique d'André Rais, un monument de l'emblématique jurassienne

Autor(en): **Vernot, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **123 (2020)**

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fichier héraldique d'André Rais, un monument de l'emblématique jurassienne

NICOLAS VERNOT

Au sein de l'important fonds documentaire constitué par l'ancien archiviste André Rais et désormais conservé aux Archives cantonales jurassiennes trône un intrigant fichier rassemblant une documentation considérable sur les armoiries jurassiennes. Foisonnant, atypique, parfois déconcertant, il ne ressemble guère aux fichiers d'héraldique conservés par les autres cantons. Désormais classé, inventorié et conservé sous la cote ArCJ 36 J, il constitue une source essentielle pour l'*Armorial du Jura* que l'auteur de ces lignes rédige actuellement pour le compte de la Société jurassienne d'émulation et des Archives cantonales jurassiennes.

Tout à la fois fameux et méconnu, ce fichier, qui mérite assurément d'être mieux compris, a été conçu afin d'alimenter l'*Armorial du Jura*, projet qui a une longue histoire derrière lui¹. Les questions héraldiques intéressent de grandes figures de la Société jurassienne d'émulation, dès ses débuts. En 1858, Auguste Quiquerez publie dans les *Actes* une « Notice sur un armorial de l'ancien Évêché de Bâle »² qui jette les bases d'un recueil que l'érudite achève en 1871. Fruit de plus de quarante ans de collecte, ce manuscrit, dont deux exemplaires sont conservés, collige un nombre impressionnant de sceaux et d'armoiries, notamment de la noblesse féodale (Fig. 1)³. Le projet d'une publication est lancé par la Société jurassienne d'émulation lors de l'assemblée générale tenue à Saint-Imier en 1916. Dans la foulée, une Commission de l'Armorial du Jura est instituée, composée du Bâlois Wilhelm Richard Staehelin, rédacteur des *Archives héraldiques suisses*, de Germain Viatte et de l'abbé Arthur Daurcourt. Leurs décès, respectivement en 1926 et 1927, porte un premier coup d'arrêt au projet.

Dès 1928 toutefois, la Commission de l'Armorial est relancée sous l'impulsion de Gustave Amweg. La crise économique vient entraver le



Fig. 1. Armoiries de familles bourgeoises du Jura, élégamment peintes par Auguste Quiquerez (*Armorial de l'Évêché de Bâle*, comprenant les armoiries des villes et villages et de leurs sobriquets, des trois états de l'Évêché, des monastères, des familles nobles indigènes, de familles bourgeoises, de diverses autres familles nobles, ainsi que les sigilles relatifs aux cinq premiers chapitres, manuscrit achevé en 1871, Bibliothèque universitaire de Bâle, Mscr. H. 1. 25, p. 533 — cliché Vincent Friedli).

projet, ce qui n'empêche toutefois pas Amweg de faire paraître en 1932 *Les ex-libris de l'ancien évêché de Bâle (Jura bernois)*, publication qui livre au public une source majeure de l'héraldique jurassienne. La qualité de cet ouvrage ainsi que des pages qu'il consacre aux armoiries dans les volumes dédiés aux arts dans le Jura bernois, imposent Amweg comme l'un des meilleurs héraldistes jurassiens⁴.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'il accepte de s'impliquer dans la remise en ordre des armoiries communales. Dès 1942, la Société jurassienne d'émulation était intervenue auprès des autorités cantonales afin que fussent établies puis enregistrées officiellement les armoiries des communes et districts jurassiens. En 1943 est créée une commission cantonale des armoiries, dotée d'une sous-commission propre au Jura. Présidée par Amweg, elle compte également deux autres figures de l'héraldique jurassienne : le peintre Charles-Émile Mettler et l'archiviste André Rais. Au décès d'Amweg en février 1944, Mettler reprend la direction de la sous-commission des armoiries communales, dont il fera paraître les conclusions dans un recueil publié en 1952 sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation⁵.

Quant à la Commission de l'Armorial, elle est reprise avec énergie par André Rais. Conservateur du Musée jurassien à Delémont (1932-1970), André Rais (1907-1979), employé aux Archives cantonales bernoises dès 1941, est conservateur des Archives de l'ancien Évêché de Bâle de 1945 à 1972⁶. Il se lance dans une campagne de relevés exhaustifs, tant dans les archives que sur le terrain. De 1944 à 1948, il abat un travail considérable, régulièrement complété par la suite : des milliers d'armoiries sont relevées et mises sur fiches. Rais recentre le projet d'armorial sur les familles bourgeoises, rééquilibrant ainsi le travail de Quiquerez qui faisait la part belle à la noblesse féodale.

Au décès d'André Rais en 1979, on peut estimer que le fichier héraldique contient entre 12 000 et 15 000 fiches. Mais il n'a toujours pas fait l'objet d'une publication... En 1981, l'ensemble du fond Rais est racheté par la Société jurassienne d'émulation, qui en fait don aux Archives à la Bibliothèque cantonale jurassienne en 2010. La Société jurassienne d'émulation se réserve la publication d'un *Armorial du Jura* établi à partir du fichier, échu aux Archives, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2025⁷. Désormais exploitable, le fichier est amené à rendre de grands services aux chercheurs, sous réserve d'en comprendre les visées, la méthode et l'organisation.

Qu'est-ce que le fichier Rais ?

Au cours de sa carrière, André Rais a porté une attention toute particulière à l'histoire des familles jurassiennes, pour lesquelles il a constitué deux fichiers documentaires : l'un, consacré aux familles, devait servir à alimenter le *Livre d'Or des familles du Jura*, dont seul le premier tome est paru⁸. L'autre, consacré à l'héraldique, devait documenter l'*Armorial du Jura*.

Le corps du fichier héraldique était primitivement constitué de 15 tiroirs de fiches conçues pour être classées alphabétiquement, auxquels s'ajoutait un 16^e contenant des fiches laissées en attente, notamment parce qu'elles comportaient des armoiries non identifiées. Une inspection minutieuse de l'ensemble du fonds Rais a permis de rapatrier un certain nombre d'autres fiches dispersées au fil des usages.

Le fichier documente aussi bien les armoiries des familles et personnes physiques (environ 2 800 patronymes) que celles des institutions, qu'elles soient laïques (communes, districts, seigneuries, corporations professionnelles...) ou religieuses (abbayes, congrégations, etc.).

L'aire couverte par le fichier Rais correspond grosso modo à l'Évêché de Bâle tel qu'il échut à Berne en 1815. La proportion de familles traitées varie sensiblement d'un lieu à l'autre pour différentes raisons : l'une, sociologique, tient au fait que les armoiries sont plus fréquentes en milieu urbain que rural, et notamment à Porrentruy, capitale de la principauté ; l'autre, archivistique, résulte de la disponibilité des sources, et notamment des testaments scellés, inégalement conservés selon les seigneuries. Néanmoins, André Rais parvient à pallier une partie de ces lacunes par une diversification des sources consultées, tant sur le terrain que dans les archives. Statistiquement, les armoiries relevées, d'un usage général chez les élites, sont moins nombreuses au fur et à mesure que l'on descend le long de l'échelle sociale : comme ailleurs en Suisse, l'héraldique paysanne existe, mais les paysans dépourvus d'armoiries sont plus nombreux que ceux qui en font usage. Au fil de ses dépouillements, Rais ne dédaigne pas relever les armoiries de familles étrangères ayant laissé des souvenirs héraldiques ou sigillographiques dans les archives locales.

D'un point de vue chronologique, la plupart des fiches concernent des armoiries en usage avant 1815 : pour cette période, les omissions sont très rares. Les apports concernant le XIX^e siècle sont peu nombreux, parce que les armoiries créées à cette époque sont nettement moins

fréquentes. En revanche, le fichier Rais est nettement lacunaire concernant les armoiries établies au xx^e siècle, sauf lorsque l'archiviste est intervenu sur leur composition, pour en fixer les couleurs par exemple. Certes, un certain nombre de fiches décrit des écus fournis par Émile Mettler et d'autres héraldistes suisses, mais si l'on compare leur effectif avec la masse d'armoiries produite à partir des années 1940, il apparaît qu'un grand nombre n'y figure pas⁹.

Les fiches

Afin de garantir la cohérence des informations, André Rais a fait imprimer des fiches standardisées comportant un écusson vide surmonté d'un cartouche divisé en trois rubriques destinées à accueillir, de gauche à droite: le nom du porteur; la date du document; la référence de la source. Rares sont les fiches qui ne respectent pas cette économie générale (fig. 2-3).

Les armoiries peuvent être figurées par un croquis ou une photographie collée à l'emplacement de l'écusson. Les photographies d'André Rais

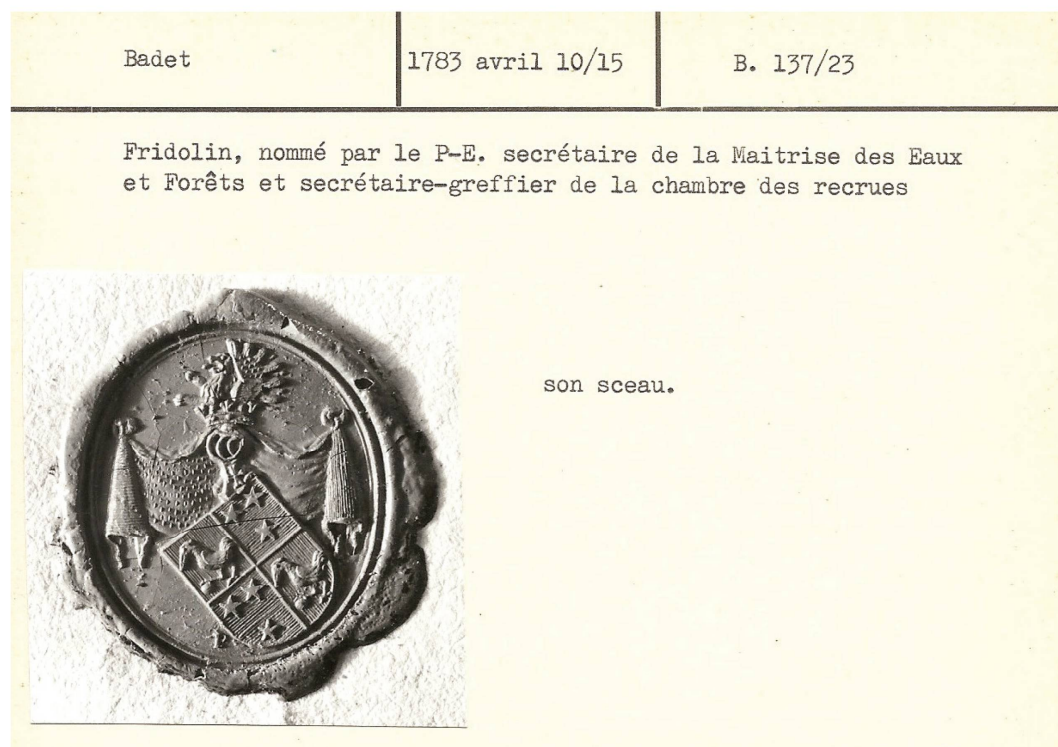


Fig. 2. Fiche d'André Rais relevant le sceau armorié de Fridolin Badet, à Porrentruy, avec mention de la date (au centre) et de la cote du document conservé aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle (à droite). Remarquer la qualité de la photographie, mettant parfaitement en valeur la finesse de la gravure du sceau (ArCJ, 36 J Badet — cliché de l'auteur)



Fig. 3. Un aperçu de la diversité iconographique des fiches réalisées par André Rais : les relevés associés au patronyme Lachat (ArCJ, 36 J Lachat 1.3 à 3.3 — cliché de l'auteur).

sont d'une qualité remarquable, mais en noir et blanc. Cela ne pose guère de problème pour les sceaux ou pierres armoriés, mais prive d'informations précieuses lorsque la source d'origine est polychrome, même si Rais a généralement annoté les couleurs. Certains écus, peints, possèdent une indéniable valeur artistique. Non signés, certains trahissent la patte d'Émile Mettler ou d'Auguste Quiquerez, ainsi que celle, moins habile, d'Arthur Daucourt. Parfois, l'image manque: son absence est suppléée par un relevé plus ou moins précis, voire par un simple renvoi à une publication ou un recueil.

On rencontre également quelques documents originaux collés ou isolés (empreintes de sceaux, ex-libris, filigranes, écus peints, coupures de journaux...), ainsi que d'intéressants témoignages de la manière dont certaines armoiries ont été établies à partir des directives d'André Rais:

calques ayant servi à l'exécution des écus redessinés, correspondance avec des héraldistes ou des particuliers...

L'iconographie rassemblée dans ce fichier n'est pas toujours héraldique. André Rais a fréquemment relevé d'autres types de compositions à valeur plus ou moins emblématique :

– sceaux ou cachets montrant des effigies, des chiffres, des marques de marchands et d'artisans, des symboles religieux ou amoureux ;

– seings manuels employés par les notaires pour authentifier leurs actes ;

– linteaux ou autres éléments architecturaux ornés d'un cartouche, parfois en forme d'écu, frappé d'initiales, d'une date, de symboles tels que croix, cœurs, fleurs... ; etc.

Bien que ces motifs ou emblèmes ne constituent pas à proprement parler des armoiries, leur présence dans le fichier ne manque pas de pertinence : d'une part, ils reflètent l'intérêt de l'érudit pour des pratiques iconographiques ou emblématiques complémentaires aux armoiries, voire en interaction avec elles, puisqu'il n'est pas rare que des marques de marchands ou des seings de notaires aient inspiré des armoiries ou découlent d'elles. D'autre part, Rais a puisé dans cette banque de données iconographiques de quoi doter en armoiries certaines familles qui en étaient jusque-là dépourvues, pratique légitime sous réserve de ne pas manipuler les sources...

Un classement repensé

En 2016, l'auteur de ces lignes s'est vu confier par la Société jurassienne d'émulation et les Archives cantonales jurassiennes le soin de trier, reclasser et inventorier le fichier en vue de le rendre utilisable par les ArCJ, accessible au public et exploitable pour l'édition de l'*Armorial du Jura*. Désormais achevé, ce classement, conforme aux exigences archivistiques actuelles, a débouché sur un reconditionnement total : le fichier Rais, c'est désormais environ 4 500 enveloppes réparties dans 107 boîtes, soit 6,40 mètres linéaires formés de deux sous-ensembles distincts, l'un consacré aux familles et particuliers, l'autre aux institutions. L'orthographe des noms propres a été normalisée à partir de recueils de référence : *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*¹⁰, *Dictionnaire historique de la Suisse* et son *Répertoire des noms de famille suisses*¹¹, *DIJU*¹², etc.

L'ampleur des dossiers varie beaucoup d'une famille à l'autre, d'une fiche unique au copieux dossier. Souvent, à un même patronyme correspondent plusieurs armoiries différentes, soit parce que les familles sont distinctes, soit parce que la famille a changé d'armoiries (le cas est fréquent). Pour chaque nom, on a donc créé des sous-ensembles en fonction des similitudes formelles, en commençant par la plus ancienne version (ex: Chapuis à la bande, puis Chapuis à l'aigle, etc.). Ces regroupements formels n'impliquent pas nécessairement de liens de parenté: dès l'Ancien Régime, coïncidences et usurpations amènent parfois des familles homonymes mais non parentes à arborer des armoiries similaires. Le fichier livre des données brutes et ne prétend ni légitimer ni infirmer les prétentions généalogiques des uns et des autres.

Le fichier Rais n'étant initialement pas destiné au public, nombre d'abréviations désignant les sources se révèlent obscures pour le lecteur d'aujourd'hui. Tous ces renvois ont été, dans la mesure du possible, explicités, localisés et reportés dans l'inventaire afin de faciliter le recours à la source d'origine. Rares sont les documents demeurés non localisés¹³. Parmi ceux-ci, citons un certain *Armorial Folletête*, qui, d'après Rais, « se trouvait autrefois dans les archives de l'Ancien Évêché de Bâle. Il y a été enlevé par Casimir Folletête. Il se trouve actuellement aux Archives de l'Évêché de Bâle à Soleure. 1940 »¹⁴. Absente du fonds Folletête du Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy, cette copie du *Livre des fiefs* de l'évêque de Bâle a été complétée au moins jusqu'en 1778, date du mariage d'Antoine de Grandvillers avec Charlotte Gaucher de Praslin, dont les armoiries ont été ajoutées¹⁵. De même, on aimerait localiser un manuscrit inconnu de Rais, mais susceptible d'alimenter l'*Armorial du Jura*: dû à Auguste Charpié (1855-1918), il s'agit d'un « cahier d'études des armoiries dans lequel se trouvent, à côté de dessins et de peintures minutieusement exécutés, des notes qui témoignent non seulement de ses recherches patientes, mais aussi [d']une profonde connaissance de l'art héraldique »¹⁶.

On l'aura compris, le fichier Rais ne constitue pas un fichier d'héraldique familiale abouti comme le sont ceux que conservent certaines archives cantonales et qui, pour chaque famille concernée, proposent une fiche comportant systématiquement le patronyme, le lieu d'origine, la description ou figuration des armes, la date et les sources¹⁷. Il est sans doute plus exact de le considérer comme un index héraldique, en ce sens qu'il indique au chercheur où trouver des informations susceptibles de lui permettre de répondre à la question « quelles sont les armoiries de telle famille? » Il est à la fois moins et plus qu'un armorial: atypique,

la photothèque emblématique et iconographique qu'il inclut est digne d'intérêt bien au-delà du seul cercle des héraldistes...

Les sources consultées par André Rais : considérables mais de valeur inégale

Comme souligné précédemment, la force du fichier Rais repose sur le dépouillement systématique de nombreuses sources, référencées avec soin. Mais toutes ces sources ne sont pas de valeur égale.

Les armoriaux

Le plus ancien armorial de l'Évêché de Bâle est commencé en 1441 : commandité par le prince-évêque Frédéric zu Rhein, c'est un ouvrage de prestige illustré des armoiries des vassaux du prélat¹⁸. Rais a également mis sur fiches plusieurs armoriaux réalisés sous l'Ancien Régime, précieux pour connaître les couleurs des écus, ainsi que des compilations plus récentes, d'une fiabilité plus inégale.

Au XIX^e siècle, l'héraldique s'affirme comme source auxiliaire de l'histoire, motivant la rédaction de nouveaux recueils : « pour écrire l'histoire d'une contrée au Moyen Âge — écrit Quiquerez —, l'étude des armoiries n'est pas moins nécessaire que celle des chartes et des documents »¹⁹. D'autres auteurs sont plus sensibles à l'aspect graphique, comme Louis Philippe, peintre en bâtiment et tapissier à Delémont, à qui l'on doit deux volumes d'un *Armorial de l'Ancien Évêché de Bâle* peint de 1877 à 1888 avec beaucoup de minutie (fig. 4)²⁰.

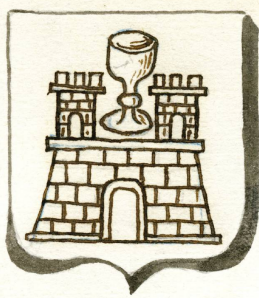
D'une plus grande notoriété, l'œuvre héraldique laissée par l'abbé Daucourt (1849-1926) ne possède par la même rigueur. Inlassable compilateur, il a laissé une vingtaine de recueils d'armoiries peintes, y compris un armorial des familles jurassiennes riche de plusieurs centaines d'écus²¹... dont un certain nombre annoté ultérieurement par un érudit ayant relevé des erreurs de couleurs ou d'attribution, constat que nous avons pu confirmer et malheureusement étendre : un certain nombre d'armoiries présentées comme jurassiennes appartiennent en réalité à des familles homonymes suisses ou comtoises (fig. 5).

L'*Armorial de l'Almanach du Montagnard* publié par Eugène Buffat et Paul-François Macquat en 1938 n'est guère plus fiable²². Cette compilation publie environ 500 armoiries attribuées à des familles établies plus

Himmely
pasteur à Court.



Crincano
à Porrentruy.



Camus
à Porrentruy.



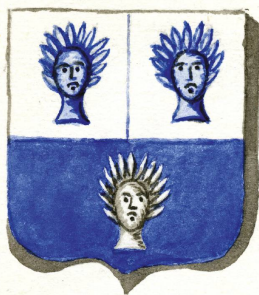
Moritz
à Porrentruy.



Prétat
à St-Brais



Morel
à Corgémont



Rebrichard
à Courtelary



Bessire
à Péry



Imer
à Pierre



Schaffter
à Môtier



Périsnat
à Courrendlin



Aubry
à Daignelégier



Ceppi
à Delémont



Bajol
à Delémont



Eckert
à Delémont



Farine
à Courroux.
à Porrentruy.



Fig. 4. Armoiries de familles bourgeoises jurassiennes peintes par Louis Philippe (*Armorial de l'ancien Evêché de Bâle*, manuscrit, 1877-1880, Bibliothèque cantonale jurassienne, A3754, p. 170 — cliché: Demotec SA, Porrentruy).



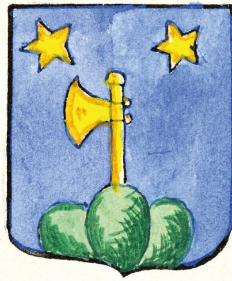
de Barbier à Porrentruy.

nom Des bois de Barday

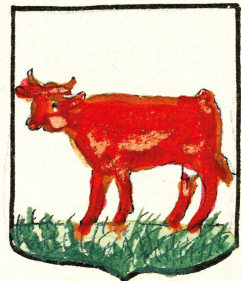


Bindy.

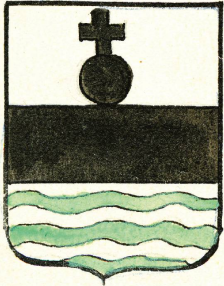
nom Des bois de Barday



Ruedin du Landen à Delémont.

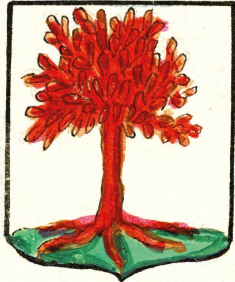


Bouvier à Delémont.



Dutignot d'origine Française, à Delémont.

nom Dupont de St. Pierre



Lambert curé de Porrentruy, 1741.



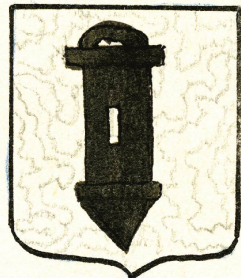
Pierre Chèvre de Delémont.
bourgeois, 1606. Origine des Chèvres de Delémont.



Chèvre ou Schäfer Fe: de Mettemberg.
bourgeois, 1779.



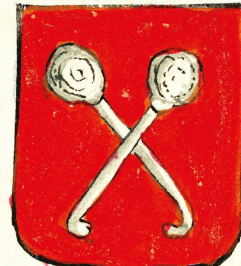
Humbert des Bois
bourgeois de Delémont
anobli par l'empereur Frédéric, 20 septembre 1472.



Rinck de Baldenstein,
châtelain à Delémont 1710 à 1752.



de Staal à Delémont,
seigneurs de Soule et du Rainevaux.



Léopold Koch, chanoine
de la cathéd: de Bâle
1752.



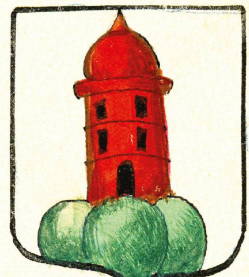
de Praslain de Delémont.



Jaggi de Berne.



Prêtre de Boncourt.



Imer de Neuenville.

erren

Fig. 5. Armoiries de familles jurassiennes peintes par Arthur Daucourt, avec annotations d'une main anonyme relevant des erreurs d'attribution ou de couleurs (*Armoiries des familles [jurassiennes]*, manuscrit, s.d., Musée jurassien d'Art et d'Histoire, Fonds Daucourt, AA (62), anciennement Daucourt 71, p. 2).

ou moins récemment dans la région de La Chaux-de-Fonds, mais sans indication géographique ni source. Abondamment illustré et bon marché, ce livret a connu une diffusion importante.

Enfin, un certain nombre de fiches établies par Rais renvoient à «Beuret-Franz» [sic], désignant ainsi un armorial peint par Joseph Beuret-Frantz (1878-1958). Adjoint au fichier Rais²³, il compile des armoiries pour l'essentiel issues de sources publiées à l'époque, dont... *l'Armorial de l'Almanach du Montagnard!*

Faute de revenir aux sources originales, ces compilations privilégiant la quantité à la qualité s'alimentent l'une l'autre, cumulant ainsi les erreurs... Par conséquent, la consultation du fichier Rais doit se faire en ayant conscience que tous les armoriaux cités n'ont pas la même valeur: si certains constituent des sources de première main, d'autres procèdent à des attributions arbitraires, uniquement basées sur des homonymies. Les fiches qui renvoient directement à des sources originales possèdent de loin une plus grande valeur scientifique.

Les sceaux

Au cours de sa longue carrière d'archiviste, André Rais a été amené à procéder au classement et à l'inventaire d'un grand nombre de fonds d'archives à travers tout le territoire de l'ancien Évêché de Bâle. Cette connaissance approfondie des fonds, associée à une capacité de travail peu commune, explique l'importance du fichier Rais, mais aussi sa valeur: la diversité des renvois portés sur les fiches illustre l'étendue des fonds publics et privés dépouillés...²⁴.

Les sceaux, principaux supports armoriaux conservés dans les archives, sont particulièrement présents dans le fichier. Leur examen doit toutefois tenir compte de difficultés spécifiques. Les empreintes conservées ne sont pas toujours exploitables car parfois mal appliquées, incomplètes ou brisées. En outre, leur taille souvent réduite peut gêner l'identification des détails, même si la qualité des clichés pris par Rais compense en partie cet obstacle. Enfin, les empreintes n'indiquent pas toujours les couleurs, même si, à partir du XVII^e siècle, un système de hachures conventionnelles permet parfois de les déterminer.

À ces difficultés propres à la source s'en ajoutent d'autres, issues de la méthode de travail d'André Rais:

— tout d'abord, tous les sceaux employés ne sont pas armoriaux: on rencontre également des symboles religieux, amoureux, etc. Or Rais a

généralement dessiné leur contenu dans l'écu pré-imprimé sur la fiche, procédé qui suggère que l'on a bien affaire originellement à des armoiries familiales, ce qui est loin d'être systématiquement le cas ;

– de plus, comme à Neuchâtel et dans le pays de Vaud, les sceaux étaient très souvent empruntés, notamment au XVIII^e siècle²⁵, par les témoins d'un testament. Or, tous sont loin de posséder un cachet personnel, armorié ou non. Souvent, c'est un notable local ou le curé qui prête son cachet ; certains notaires possèdent même un jeu de matrices d'occasion qu'ils destinent spécialement à ces emprunts. Les hommes de loi les plus consciencieux précisent sur les actes quels sont les cachets empruntés ; mais tous ne le font pas. André Rais ne pouvait ignorer le phénomène : il suffit de consulter une série continue de testaments d'une même localité ou d'un même notaire pour se rendre compte que la même matrice est employée par des témoins différents, à quelques mois ou années d'intervalle. Pourtant, à plusieurs reprises, il a établi des fiches pour des patronymes dont il est aisé de démontrer que les armoiries associées proviennent en réalité de cachets d'emprunt (annexe 1).

C'est sans doute ici le principal reproche que l'on peut adresser à André Rais : il a laissé croire à certaines familles qu'elles possédaient des armoiries alors que les sceaux qui en apportaient la soi-disant preuve n'étaient en réalité pas armoriés ou avaient été empruntés.

Les monuments et objets armoriés

André Rais écrivait en 1949 : « quant au travail en profondeur, il consistait à parcourir nos villes et nos villages, à relever les armoiries, les inscriptions qui ornent nos portes, nos fenêtres, nos églises, nos monuments publics. Il consistait à noter les armes que l'on représentait partout et sur tout : à l'angle gauche supérieur des portraits peints à l'huile, sur les boutons des livrées, sur les dossiers des fauteuils, au bas des cuillers d'argent, sur le pied des calices, des coupes de communion, sur les verrines, les coffres, les gravures, les gonfanons, etc. Ce travail-ci est sur le point d'être terminé aussi »²⁶. L'ampleur du fichier confirme là encore qu'un travail colossal a été consenti, tant au niveau des relevés que des identifications.

La seule réserve que l'on peut émettre ici concerne des fiches colligeant des éléments architecturaux assimilés à des armoiries, et dont les attributions sont sujettes à caution. Certaines fermes sont ornées, sur le linteau de porte ou la clef d'arc de grange, de motifs décoratifs placés dans des cartouches plus ou moins scutiformes²⁷. La plupart du temps,

ces écussons ne constituent pas tant des armoiries que des pierres de fondation destinées à rappeler l'identité du maître d'ouvrage, désigné par ses initiales, ainsi que la date de construction; d'autres, en revanche, contiennent de véritables armoiries ou des marques de propriété dont la valeur emblématique est réelle. Toutefois, les initiales qui y figurent ont parfois fait l'objet d'identifications divergentes selon les auteurs (André Rais, Roger Châtelain²⁸, autres érudits locaux ou historiens). Qui croire, sachant que les archives antérieures au XIX^e siècle manquent souvent pour identifier de manière assurée les propriétaires des maisons? Pourtant, bien que fragiles, certaines attributions ont parfois servi de base à des armoiries en usage aujourd'hui...

Le fichier Rais dans le contexte héraldique suisse romand du XX^e siècle

L'Armorial du Jura doit constituer «une œuvre historique de première valeur, basée sur les documents»²⁹. En écrivant ces mots, André Rais a à l'esprit ces modèles de rigueur scientifique que sont deux publications récentes à l'époque, *l'Armorial neuchâtelois* et *l'Armorial vaudois*, qui, évitant toute attribution de complaisance, citent scrupuleusement leurs sources³⁰. Mais tous les héraldistes sont loin d'être aussi honnêtes...

L'héraldique, science ou marché ?

Dans le même texte, Rais fustige en effet les « charlatans qui s'intitulent héraldistes et qui livrent à leur clientèle jurassienne non seulement des armoiries d'un goût douteux mais inventées de toutes pièces ou empruntées à des familles étrangères en dépit d'une légère brisure »³¹. Il s'attaque là à un phénomène alors général en Suisse, également dénoncé par l'historien Bernard de Vevey:

«Les amis de l'héraldique ont été surpris, pour ne pas dire indignés, de voir la quantité de stands au « Comptoir » de Lausanne, en automne 1943, où l'on recevait des commandes de tableaux héraldiques, de plats armoriés ou de vitraux: les armoiries des clients étaient retrouvées en quelques minutes, les armoiries de familles éteintes ou non, [...] portant le même nom étaient, sans vergogne, colloquées à l'amateur ébahi. Ce sont là des abus contre lesquels il faut réagir, car les armoiries sont

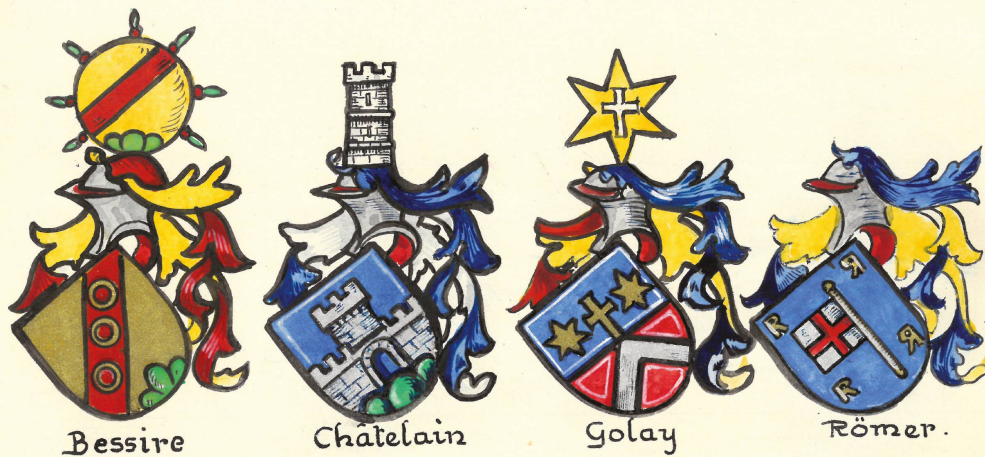
protégées, et l'on ne peut, aussi facilement, prendre les armoiries de n'importe qui »³².

Certes, rappelle Bernard de Vevey, en Suisse, « aucune disposition légale ne protège les armoiries de famille. Mais la jurisprudence des tribunaux, et spécialement celle du Tribunal fédéral, est très nette à cet égard. [...] Les tribunaux ont reconnu qu'il y avait lieu d'accorder aux armoiries de famille une protection analogue à celle qu'octroient au nom les art. 28 et 29 du Code civil »³³. Un jugement prononcé par le tribunal cantonal de Neuchâtel en 1922 a rappelé que « le droit au port d'armoiries est consacré par une coutume antique [...] d'après cette coutume qu'aucun gouvernement du pays n'a jamais abrogée ni limitée, chaque famille peut choisir ses armoiries à la condition de ne pas prendre celles déjà portées par d'autres et chaque membre de la famille a le droit de les porter à l'exclusion de tous ceux qui ne font pas partie de la famille ». Conséquemment, les usurpations sont passibles de sanctions, comme ce fut le cas alors³⁴.

Pour se prémunir de toute contestation, certains héraldistes peu scrupuleux procèdent à une légère modification des armoiries qu'ils vendent, modification abusivement qualifiée de « brisure ». Or la brisure héraldique a un rôle précis : elle sert à différencier, au sein d'une même famille, des parents ou des branches. Elle est donc inappropriée pour des familles non parentes, même si elles sont de même nom, voire de même origine³⁵.

Bien que condamnées par les tribunaux dès le Moyen Âge, les usurpations d'armoiries sont un phénomène ancien et bien connu des historiens : sous l'Ancien Régime, certains individus en pleine ascension sociale usurpent les armoiries de familles homonymes aux généalogies prestigieuses afin d'asseoir leur autorité et prétendre à certains postes politiques de premier plan. Plusieurs cas ont été repérés à la cour de Porrentruy au XVIII^e siècle : ce sont là des exemples fascinants de stratégies iconographiques mises au service de la conquête du pouvoir³⁶. Dans le Jura comme ailleurs en Suisse, le phénomène s'est amplifié au XX^e siècle, avec toutefois une différence majeure : ces usurpations sont la plupart du temps involontaires. En toute bonne foi, des familles arborent les armoiries qu'elles pensaient avoir été « retrouvées » par des personnalités aussi respectées que l'abbé Daucourt, Joseph Beuret-Frantz, Émile Mettler, etc.

L'œuvre de ce dernier mérite qu'on s'y attarde. Parallèlement à son activité de fonctionnaire, ce contemporain d'André Rais (1880-1959) exerce une activité de peintre spécialisé en héraldique, domaine dans



Se 30 Janvier 1910 - un dimanche! - à ~ dix heures du matin, une quinzaine de Jurassiens étaient réunis dans une des salles du 1^{er} étage de l'Hôtel de la Poste, - alors siège du Cercle romand -; ils décidèrent de fonder ou plutôt de ressusciter la Section bernoise de la Société Jurassienne d'Émulation.

Schindler Schumacher Rosse Türlin



Fig. 6. Armoiries des refondateurs de la section bernoise de la Société jurassienne d'émulation en 1910, peintes par Émile Mettler (*Livre d'Or de la section bernoise de la Société jurassienne d'émulation*, manuscrit arrêté en 1958, ArCJ, 4 J 163, p. 29 — cliché de l'auteur).



Saignélégier

Septante-unième assemblée générale

Le 1^{er} septembre 1934, de nombreux émulateurs venus de tous les coins du Jura, de Berne, de Bâle, de Fribourg, de Neuchâtel, de Lausanne, de Genève se retrouvent au Temple de Saignélégier.

A 9.30, le président central, M. Jean Gressot, ouvre la séance. C'est à M. Bacon, professeur que revient l'honneur de prononcer le discours d'ouverture et de bienvenue.

Comité central : Prés : Jean Gressot, avocat ; vice-prés. : D. Jos. Choffat anc. ministre ; Secr. Caissier : Ali Hebelez, prof. ; trésoriers : G. Amweg ; Victor Henry, préfet ; D. Alf. Sibeaud, jur. ; Paul Curjat, greffier ; Jules Bourquin, prof. ; Paul Cullat, pharmacien.

Fig. 7. Dans l'œuvre d'Émile Mettler, les armoiries sont pensées comme des condensés de l'identité jurassienne : sur cette page consacrée aux Franches-Montagnes, le sapin identifie tout autant les paysages traditionnels que les écus des localités (*Société jurassienne d'émulation 1847-1947*, coll. S.J.É., n.p. — cliché Martin Choffat).

lequel il s'impose tant grâce à son entregent au sein de la section bernoise de la Société jurassienne d'émulation, qu'il présida, que grâce à son incontestable talent: le *Livre d'Or de la section bernoise de la Société jurassienne d'émulation* ainsi que le volume offert à l'occasion du centenaire de cette même Société (1947) sont de véritables chefs-d'œuvre (fig. 6-7) ³⁷. C'est à lui également que l'on doit les excellents dessins des armoiries des communes et districts jurassiens. L'intensité de son activité héraldique se mesure à l'aune du volume de notes qu'il a laissées et du nombre d'armoiries qui, aujourd'hui encore, trônent dans les foyers jurassiens et au-delà ³⁸.

Malheureusement, sa méthode de détermination des armoiries familiales est pour le moins discutable: très souvent, il propose à ses clients les armoiries d'une famille au nom identique ou proche, jurassienne ou non, légèrement modifiées afin de se prémunir de toute accusation d'usurpation ³⁹; dans d'autres cas, les armoiries fournies sont étayées par des références à des sceaux ou des recueils qui, vérification faite, n'existent pas... Enfin, aucune cohérence familiale n'est respectée: des membres d'une même famille, de même origine, se voient attribuer des armoiries complètement différentes, à leur insu...

En réaction, trois héraldistes romands, Raymond Brülhart et André Devenoges, tous deux à Lausanne, et René Meylan, dit Marvil, à Pully, décident dans les années 1949-1951 de s'unir pour ramener une certaine cohérence en préconisant un écu par famille et par origine. Malheureusement, «possédant chacun des armoiries différentes pour la même famille du même lieu d'origine, ils ont décidé de prendre le blason qui a été le plus souvent exécuté par eux-mêmes, sans aucun souci de vérité historique» ⁴⁰ !

Bien qu'il en décrie la méthode, André Rais travaille en réalité régulièrement avec Émile Mettler: dans bien des cas, c'est l'archiviste qui établit — et facture — la notice explicative collée au dos du cadre contenant les armoiries peintes par Mettler ⁴¹. Contrairement à ce dernier, André Rais s'abstient de puiser dans des recueils étrangers au Jura les armoiries des familles qui s'adressent à lui. Néanmoins, la lecture des notices qu'il fournit à ses clients révèle un certain nombre de procédés discutables. Elles obéissent en général au modèle suivant: sous l'en-tête «Institut héraldique et généalogique du Jura bernois», dont André Rais était le directeur, apparaît le titre «La famille Untel» suivi d'informations sur cette famille ou d'autres de même nom ayant vécu dans le Jura. Le résumé se conclut par la phrase «Les armoiries de la famille Untel ont été portées par...», suivi de l'identité du porteur de référence et de la

description des armoiries qui lui sont attribuées, telles qu'elles ont été peintes et vendues.

Or la méthode est contestable scientifiquement à plusieurs niveaux: d'une part, un certain nombre de ces notices affirment ou suggèrent par des formulations ambiguës des liens de parenté en réalité non avérés par les sources: or ce n'est pas parce que des familles portent le même nom qu'elles sont parentes! Du reste, implicitement, le seul fait de fournir à une famille des armoiries blasonnées équivaut à affirmer qu'elle y a droit, a fortiori lorsque l'on s'annonce comme « directeur de l'Institut héraldique et généalogique du Jura bernois ». Mais l'argument d'autorité ne vaut pas preuve... De plus, de quelle famille parle-t-on lorsqu'on écrit « les armoiries de la famille ont été portées par untel à telle date? »: de la famille du porteur à l'époque, de l'une de celles évoquées dans la notice, ou encore de celle à qui l'on fournit le tableau? Ce n'est pas toujours la même, et la formulation a été choisie à dessein pour ne pas se prononcer explicitement sur ce point.

D'autre part, André Rais ne précise jamais son degré d'intervention sur les sources originales: ce qu'il donne dans ses notices comme les armoiries de telle famille, c'est souvent en réalité un sceau, héraldique ou pas, parfois emprunté, qu'il place dans un écu et auquel il attribue des couleurs de son propre chef. Certes, si une famille souhaite se doter d'armoiries et peut démontrer qu'un de ses aïeux a bien possédé un emblème, héraldique ou non, il est possible et même légitime d'utiliser cette source authentique comme point de départ. Mais dans ce cas, l'éthique exige que l'héraldiste distingue clairement, auprès de la famille, ce qui relève de la source originale de ce qui résulte de l'intervention du spécialiste...

Par-delà le vrai et le faux...

Plusieurs historiens jurassiens ont refusé de cautionner les pratiques héraldiques de Rais. Ainsi, dans un courrier du 6 mars 1940 au sujet des armoiries d'une famille des Franches-Montagnes, l'abbé Albert Membrez écrit:

« Je me suis rendu à la tour des Prisons pour les recherches au sujet des armoiries [...]. Parmi tous les actes que nous possédons sur cette famille, aucune lettre d'un de ses membres et aucunes armoiries! C'est bien dommage. [...] Si vous le jugez à propos, vous pourrez vous adresser à M^r le D^r Rais à Delémont ou à M^r Mettler ici en ville [à Berne] [...] mais je crois que ça n'en vaut pas la peine. [...] Encore une famille qui

n'avait pas d'armoiries bien que M^r Rais prétende que presque toutes les familles en avaient »⁴².

De même, après l'acquisition du fond Rais par la Société jurassienne d'émulation en 1981, l'historien François Kohler, son conservateur temporaire, accepte pendant des années de répondre aux questions qui lui sont adressées au sujet des armoiries familiales. Beaucoup de ses lettres de réponse, prudemment assorties de formules au conditionnel introduites par la préposition « selon », incluent un paragraphe de mise en garde ainsi rédigé :

« Comme beaucoup de familles jurassiennes, la famille Untel n'a jamais porté de véritables armoiries. La plupart des armoiries jurassiennes sont tirées de sceaux de notaires ou de témoins apposés sur des documents ou carrément empruntées à des familles neuchâteloises ou françaises portant le même nom⁴³. »

De fait, pour comprendre l'esprit du fichier Rais, il convient de se replacer dans un contexte qui n'est pas seulement celui d'un projet de publication scientifique porté par la Société jurassienne d'émulation. À l'échelle de la Suisse, la demande du public pour les armoiries est très forte depuis les années 1920. Elle l'est plus encore dans le Jura, où aucun armorial n'a été publié, ce qui laisse le champ libre à un certain nombre d'héraldistes plus ou moins honnêtes. Dans cette compétition, André Rais joue la carte des archives locales : face à des concurrents qui attribuent volontiers aux familles jurassiennes des armoiries venues d'ailleurs, il se présente comme celui qui, par ses compétences, est le mieux placé pour « retrouver » les « véritables » armoiries des familles qui s'adressent à lui.

Incontestablement, André Rais est un archiviste et historien d'envergure : les classements et publications qu'il laisse parler pour lui. Mais une confrontation rigoureuse des armoiries attribuées à ses clients avec les sources abondantes qu'il a précisément mises sur fiches amène au constat qu'à plusieurs reprises, il a travesti la vérité par des tournures ambiguës et des affirmations non démontrées, voire qu'il savait être fausses. Certes, qu'elles proviennent d'André Rais, d'Émile Mettler ou d'autres, les armoiries ainsi vendues ne sont pas toutes fausses ou illégitimes : il en est d'authentiques et d'autres qui, créées de toutes pièces, sont bien composées. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'abus sont discernables, dans des proportions difficiles à estimer. Or l'héraldiste, en historien, est tenu d'établir les faits à partir de sources



Armoiries des nobles
de Pleijouse.

Berne on était mieux disposé. Péquignat sentait plus que jamais le besoin qu'il avait d'un secours étranger pour l'appuyer dans sa rébellion. Il rêvait de secouer pour toujours le joug du prince de Porrentruy et de former un nouveau canton suisse. Tels étaient les projets que Péquignat caulait dans sa tête en prenant avec Riât, Corbat, Lion et Varé la route de Berne. Berne leur répondit qu'on ne pouvait soutenir des rebelles. Les ennemis conspirèrent qu'ils n'avaient plus d'autre espoir que dans le peuple. Au moment où ils rentraient dans l'Évêché, le 27 avril 1740, 400 grenadiers français et deux cents grenadiers entraient à Porrentruy. Péquignat fut arrêté à Bellelay avec Riât et Varé. Lion et Corbat purent prendre la

suite.



Château de Pleijouse XIV: siècle.

Fig. 8. Chez l'abbé Arthur Daucourt, les armoiries renvoient à un monde idéalisé dans lequel l'ordre social est assuré par des familles solides, respectueuses de l'autorité seigneuriale et religieuse (*Les gloires de l'Évêché de Bâle*, manuscrit, 1904, Musée jurassien d'Art et d'Histoire, Fonds Daucourt, AF (67), anciennement Daucourt 80, p. 105).

vérifiées; en praticien, il doit se conformer au cadre légal réglementant l'usage des armoiries. En aucun cas, il n'est admissible de distordre les sources pour abuser de la confiance des familles.

Cela étant fermement posé, il convient d'admettre que la valeur des armoiries familiales ne se détermine pas uniquement à l'aune de leur légitimité historique ou de leur légalité.

D'une part, comme nous l'avons souligné, certaines œuvres héraldiques possèdent une indéniable valeur esthétique et, à ce titre, Émile Mettler peut être considéré comme un artiste dont le talent mérite d'être reconnu.

D'autre part, cette appétence pour les armoiries, particulièrement prononcée en Suisse où elle est généralement dénuée de toute prétention nobiliaire, ne manque pas d'intérêt pour qui s'intéresse à l'histoire de la famille et de ses représentations sous un angle sociologique ou ethnologique. Parce qu'elles sont souvent vendues comme « retrouvées », les armoiries apparaissent, à l'instar du nom, comme ce qui était « déjà là » avant les grands bouleversements socio-économiques des XIX^e et XX^e siècles. Il n'est d'ailleurs pas anodin que, dans les recueils peints par Daucourt ou Mettler, les armoiries côtoient si souvent des forêts de sapins, des forteresses médiévales et des fermes massées autour d'un clocher, images mythiques d'un Jura éternel épargné par les méfaits de la modernité (fig. 7-8)... De même, il est significatif de constater que des familles d'industriels notables arborent des armoiries préférant les socs de charrue aux roues dentées, les tours crénelées aux cheminées d'usine... Les armoiries servent volontiers à enraciner l'identité familiale dans un passé idéalisé, stable et paisible: ce faisant, sans doute contribuent-elles à légitimer la famille comme cellule de base d'une citoyenneté helvétique dont la particularité est de se définir d'abord par une localité d'origine, ensuite par l'appartenance à un canton, enfin par une allégeance à l'État fédéral: ces trois échelons de la citoyenneté déployant largement leurs armoiries dans l'espace public, il n'est pas surprenant qu'en Suisse plus qu'ailleurs les familles estiment naturel d'arborer elles aussi des armes.

La valeur de « lieu de mémoire » — au sens où l'entend Pierre Nora⁴⁴ — conférée aux armoiries familiales est confirmée par les discours et les pratiques qu'elles inspirent: telle famille, qui ignore qu'en réalité ses armoiries résultent de l'usurpation d'un écu breton, en réinterprète le contenu à la lumière de ses origines paysannes francs-montagnardes; telle autre, fière des animaux qui y figurent, leur adjoint une devise qui vante les valeurs familiales que ces créatures sont censées incarner⁴⁵.

Ce n'est pas avec ironie qu'il convient de recueillir ces témoignages précieux pour qui s'intéresse aux processus de structuration des identités familiales.

De même, le contexte dans lequel les objets armoriés prennent place dans l'espace domestique mérite d'être noté. Le cadre fixé sur la cheminée, l'assiette posée sur le buffet ont souvent été acquis ou offerts pour une grande occasion familiale (anniversaire, mariage) ou socio-professionnelle (promotion, départ en retraite...). Les grands-parents les offrent à leurs petits-enfants, les parents à leurs enfants devenus majeurs, les amis lors d'un mariage, les collègues pour saluer un départ, telle commune afin d'honorer un de ses bourgeois⁴⁶... Autrement dit, offrir des armoiries est un acte souvent investi d'une forte dimension affective et symbolique : il renforce l'intégration de l'individu tant au sein de la famille, en soulignant son rôle de maillon d'une chaîne générationnelle, que dans des cercles plus larges comme la bourgeoisie ou le milieu professionnel. Associer deux écus sur une assiette, en peindre une frise dans une salle de bourgeoisie, voilà de quoi renforcer les liens non seulement entre individus, mais aussi entre familles...

L'attachement que les armoiries peuvent susciter, indépendamment de toute considération sur leur légitimité historique, ressort encore de l'anecdote suivante : à l'issue d'une conférence, une personne vient nous soumettre un cadre avec les armoiries joliment peintes que son grand-père avait fait réaliser, et dont elle ne comprenait pas l'origine. Quelques recherches nous permettent d'établir que la composition dérivait des armoiries d'une famille française portant un patronyme proche... frauduleuses, donc ! Loin de s'en offusquer, notre interlocutrice se réjouit d'avoir enfin l'explication qui lui manquait, avant d'avouer : « même s'il est faux, je le garde, en souvenir de mon grand-père ». Sourires de part et d'autre... cette personne ouverte nous avait fait toucher du doigt le fait que la valeur des armoiries familiales n'était pas réductible à leur légitimité historique. Nous en sommes sortis tous deux gagnants.

En dépit des limites mises en évidence ici, le fichier Rais a l'immense mérite de rendre possible un *Armorial du Jura* complet, précis et sourcé, bénéficiant de plus de trente ans de dépouillements approfondis que personne mieux qu'André Rais n'aurait pu conduire : l'héritage est donc considérable. Sous réserve d'en ôter les scories à l'aide de critères scientifiques rigoureux, il constitue un gisement documentaire irremplaçable permettant, après vérification auprès des sources originales, d'établir un recueil aussi fiable que possible des armoiries effectivement portées par les familles de l'ancien Évêché de Bâle. Et même après ce tri,

la moisson sera riche, car la matière demeure abondante! Souhaitons que cette parution contribue au renouveau d'une héraldique jurassienne où armoiries anciennes et nouvelles, désormais établies sur des bases saines, affirment avec joie et fierté des identités familiales enracinées et colorées.

Docteur en Histoire, le Comtois Nicolas Vernot est chercheur associé à l'unité mixte de recherche Héritages: Culture/s, Patrimoine/s, Création/s portée par CY Cergy-Paris Université, le CNRS et le ministère français de la Culture. Actuel secrétaire général de l'Académie internationale d'héraldique, il est spécialisé dans l'étude des signes, emblèmes et symboles traditionnels, notamment les armoiries. La Société jurassienne d'émulation et les Archives cantonales jurassiennes lui ont confié la réalisation de l'Armorial du Jura.

NOTES

¹ Sauf mention contraire, la chronologie qui suit est tirée de : André Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura (Ancien évêché de Bâle) », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1948, vol. 52, p. 25-36.

² Auguste Quiquerez, « Notice sur un armorial de l'ancien Évêché de Bâle », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, vol. 10, 1858, p. 177-194.

³ *Armorial de l'Évêché de Bâle, comprenant les Armoiries des villes et villages et de leurs sobriquets, des Trois-États de l'Évêché, des monastères, des familles nobles indigènes, de familles bourgeoises, de diverses autres familles nobles, ainsi que les sigilles relatifs aux cinq premiers chapitres*, 773 p., Bibliothèque universitaire de Bâle, Mscr. H. 1. 25. Une autre version, de même titre mais moins complète, est conservée aux Archives de l'État de Berne, DQ 929. Cet armorial a fait l'objet d'une publication très lacunaire en 1984 : Auguste Quiquerez, *Armorial de l'Évêché de Bâle*, transcription assurée par Marcelle-France Reymond, Milena Hrdina et Joseph Hanhart, Neuchâtel, éd. Heuwinkel, 1984, 197 p.

⁴ Gustave Amweg, *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne, tome I: Architecture, sculpture, peinture, gravure, Porrentruy, l'auteur, 1937, 511 p.; tome II: Arts appliqués*, Porrentruy, l'auteur, 1941, 495 p. Si les armoiries sculptées ont fait l'objet d'une section dédiée, t. I, p. 112-126, les objets armoriés abondent au fil des deux volumes.

⁵ Charles-Émile Mettler, *Armorial des communes du Jura bernois*, établi conformément aux arrêtés d'homologation du Conseil exécutif, Porrentruy, Lithographie Frossard, sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation, 1952, 18 p., p. 8-9.

⁶ Jean-Louis Rais, « André Rais (1907-1979) : son œuvre », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1980, vol. 83, p. 245-260 (dont bibliographie).

⁷ « Vie de la Société : 145^e assemblée générale (samedi 8 mai 2010) », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 2010, vol. 113, p. 289-347, ici p. 325-326.

⁸ André Rais, *Le livre d'or des familles du Jura*, Porrentruy, éditions du Jura, 1968, tome 1 (A-BR) seul paru, 383 p. Pendant un temps, il fut prévu que le livre d'or et l'armorial ne formeraient qu'un seul et même ouvrage (A. Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura », art. cité).

⁹ Constat établi à partir de la comparaison du fichier Rais avec les archives jurassiennes des héraldistes professionnels de Suisse romande (dont la collection Mettler) aimablement mises à notre disposition par M. Claude-Georges Brühlhart, héraldiste à Vuisternens-en-Ogoz. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

¹⁰ Victor Attinger, Marcel Godet et Henri Türlér (dir.), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, administration du Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, 8 vol., 1921-1934.

¹¹ <https://hls-dhs-dss.ch/fr/> et <https://hls-dhs-dss.ch/famn/?lg=f>.

¹² <https://www.diju.ch/>.

¹³ Il va sans dire que toute information permettant de localiser ces documents sera accueillie avec reconnaissance...

¹⁴ ArCJ, 36 J Colin 1.2 (de Valoreille).

¹⁵ Louis Chappuis, « Généalogies jurassiennes », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1929, vol. 34, p. 121-158., ici p. 138, et ArCJ, 36 J Gaucher de Praslin.

¹⁶ F[ernand] Jabas, « [Nécrologie] Auguste Charpié », *Actes de la Société jurassienne d'émulation*, 1918, vol. 23, p. 147-151, ici p. 149.

¹⁷ Voir par exemple la *Collection d'armoiries de familles originaires du canton de Berne* mise en ligne sur le site des Archives de l'État de Berne à l'adresse: <https://www.sta.be.ch/sta/fr/index/staatsarchiv/staatsarchiv/familienwappen.html>. Pour des raisons historiques évidentes, ce fichier contient un certain nombre d'armoiries de familles jurassiennes, y compris de l'actuel canton.

¹⁸ Ce précieux manuscrit est aujourd'hui conservé aux Archives du Land de Bade-Wurtemberg, à Karlsruhe, voir la notice en ligne: <https://www.deutsche-digitale-bibliothek.de/item/672P3BI36H6LLAUUQDSLKBHUYWVJKZ7N>

Sa version numérisée est consultable à l'adresse suivante: <https://www2.landesarchiv-bw.de/ofs21/olf/startbild.php?bestand=21447>

Sur ce manuscrit, voir également Bernd Fuhrmann et Kurt Weissen, « Einblicke in die Herrschaftspraxis eines Fürsten im 15. Jahrhundert: Das persönliche Notizheft des Basler Bischofs Friedrich zu Rhein 1441/42-1445 », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1997, vol. 145, p. 159-201.

¹⁹ A. Quiquerez, « Notice sur un armorial de l'ancien Évêché de Bâle », art. cit. p. 177.

²⁰ BiCJ, cotes respectives: A3754 et N.C. 9.

²¹ Musée jurassien d'art et d'histoire, Fonds Daucourt, AA (62) (anciennement Daucourt 71).

²² Eugène Buffat et Paul-François Macquat, *Armorial de l'Almanach du Montagnard*, La Chaux-de-Fonds, Robert-Tissot et Fils, 1938, 24 p.

²³ Il est désormais coté ArCJ, 36 J documentation 01.

²⁴ Confirmant ainsi ce qu'affirmait Rais dès 1948, cf. A. Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura », art. cit., p. 31.

²⁵ Léon et Michel Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, Neuchâtel, éditions de la Baconnière, 1939, 295 et 341 p., t. I, p. 14, 17; Donald Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, Baugy sur Clarens, l'auteur, 1934-1936, 754 p., t. I, p. IX-X.

²⁶ A. Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura », art. cit., p. 31.

²⁷ Isabelle Roland, *Les maisons rurales du canton du Jura*, Bâle (CH), Société suisse des traditions populaires, 2012, 543 p., p. 373-377 et Isabelle Roland et Nicolas Vernot (corédacteur), « Les décors et les inscriptions » dans *Les maisons rurales du canton de Berne*, tome 4.2: *Le Jura bernois*, Bâle, Société suisse des traditions populaires = Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde, 2019, p. 366-398.

²⁸ Roger Châtelain (1910-1996), de Tramelan, membre de la Société suisse d'héraldique dès 1944, publia plusieurs études sur les armoiries dans les *Actes* de la S.J.É. (voir la notice consacrée à Roger Châtelain dans le DIJU).

²⁹ A. Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura », art cit., p. 35.

³⁰ D. L. Galbreath, *Armorial vaudois*, et L. et M. Jéquier, *Armorial neuchâtelois*, op. cit.

³¹ A. Rais, « L'Armorial et le Livre d'Or des familles du Jura », art cit., p. 35.

³² Bernard de Vevey, « La protection juridique des armoiries », *Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero*, 1944, vol. 58, p. 80-81.

³³ *Ibid.*

³⁴ Jean de Pury, « Jurisprudence en matière héraldique », *Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero*, 1924, vol. 38, p. 180-182. Il ne saurait être question de donner ici l'ensemble des textes traitant du droit héraldique suisse: nous y reviendrons dans une prochaine publication.

³⁵ En Suisse, la brisure est particulièrement appropriée dans le cas d'une famille qui s'est scindée en plusieurs branches différenciées par des communes d'origine différentes.

³⁶ Voir, par exemple, sous la cote ArCJ 36 J Schumacher 2.4, le cas de Joseph Antoine Schumacher (1741-1833): fils d'un cuisinier à la cour de Porrentruy venu de Laufon, ce haut fonctionnaire, d'abord secrétaire (1770), puis membre du Conseil des finances du Prince-évêque (1774) et enfin secrétaire du Conseil intime et des États du pays (1791), fait usage d'un sceau aux armes d'une vieille famille patricienne de Lucerne de même nom, mais sans lien de parenté avec lui.

³⁷ Le premier, arrêté en 1958, est conservé aux ArCJ sous la cote 4 J 163; le second, dénommé *Société jurassienne d'émulation 1847-1947*, est toujours détenu par la Société jurassienne d'émulation.

³⁸ La plupart des notes d'Émile Mettler sont conservées par C.-G. Brülhart.

³⁹ Ce constat ressort notamment de la consultation de ses carnets privés, mis à notre disposition par M. Claude-Georges Brülhart.

⁴⁰ Lettre de Claude-Georges Brülhart, alors héraldiste à Fribourg, fils de Raymond Brülhart, adressée aux Archives de l'État de Berne le 28 juin 1991, accompagnant l'envoi de l'*Armorial des familles du canton de Berne et de Berne Jura*, fruit du travail des trois héraldistes cités qui concrétisèrent cette mutualisation par la création en 1952 de la Corporation des artistes héraldistes suisses (Archives cantonales vaudoises, PP 458 et précisions aimablement transmises par C.-G. Brülhart). Une copie de ce recueil est également conservée aux Archives cantonales jurassiennes (non cotée pour l'instant).

⁴¹ Plusieurs devis et factures ont été conservés dans le fichier, dans les dossiers des familles concernées.

⁴² Lettre d'A[ibert] Membrez à [Joseph] Beuret[-Frantz], ArCJ, 36 J Frésard 6.6. Les archives de l'ancien Évêché de Bâle étaient alors conservées dans la tour des Prisons, ou tour du Coq, du château de Porrentruy.

⁴³ Les lettres de François Kohler (non cotées pour le moment) ont été versées avec le fichier Rais lors de la cession de ce dernier aux ArCJ.

⁴⁴ Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, 3 tomes.

Le fichier héraldique d'André Rais

⁴⁵ Témoignages recueillis par l'auteur auprès de deux personnes issues des familles en question.

⁴⁶ Cette liste non exhaustive, établie à partir de la correspondance contenue au fil des dossiers du fichier Rais, a été complétée par le témoignage de M. Claude-Georges Brülhart, héraldiste depuis 1957.

Annexe 1

Sceaux apposés par les témoins et le notaire du testament de Fridolin Boéchat, de Miécourt, 15 avril 1768 (Archives de l'ancien Évêché de Bâle, OJ A Testaments Miécourt et Miserez — cliché Damien Bregnard).

Le testament de Fridolin Boéchat, de Miécourt, daté du 15 avril 1768, permet d'illustrer tout à la fois les difficultés et l'intérêt, dans le cadre de l'Armorial du Jura, de la prise en compte des sceaux apposés par les témoins testamentaires. Ces derniers sont de Charmoille, comme le notaire Henri Golle¹.

Les deux premiers cachets montrent un quatre-de-chiffre, signe distinctif des marchands et artisans. S'agit-il d'armoiries ? S'il est permis d'hésiter à première vue, un examen attentif permet de le confirmer. Sur le premier cachet, apposé par Pierre Mercié, la marque est enfermée dans un cercle gravé de hachures verticales qui, en héraldique, servent à désigner le *gueules* (rouge). Outre la concordance des initiales P M, le fait qu'il est désigné en 1750 comme négociant et qu'il utilise le même cachet à nouveau le 19 août 1790 confirme qu'il s'agit bien là de son cachet armorié personnel².

Second témoin, Joseph Perrin fait usage d'un cachet inscrivant dans un écu ovale un quatre-de-chiffre. Les initiales P P désignent certainement à l'origine Pierre François Perrin, cité comme négociant en 1750, et qui fait usage de ce sceau dès le 4 décembre 1739³. Probablement proche parent de Joseph, c'est sans doute lui qui apparaît ici comme sixième témoin sous la signature *P. F. Perin*, avec cette fois un cachet à trois fleurs de lys sous une couronne royale. Il ne s'agit en aucun cas d'armoiries familiales, mais d'un sceau emprunté ou d'occasion, probablement d'origine administrative puisqu'il désigne le royaume de France.

Troisième témoin, Jean Belat est le seul dont le cachet est explicitement indiqué comme emprunté. Le prêteur semble être le cinquième témoin de ce testament, Conrad Étienne Bron, dont le sceau montre, sous une couronne comtale de complaisance, un entrelacs d'initiales appelé *chiffre*⁴.

Au quatrième rang, le cachet employé par Jean Baptiste Adate provient en réalité de son beau-père Pierre Loriol, qui en a déjà fait usage, en tant que témoin testamentaire, le 25 novembre 1748 puis le 10 mars 1755⁵. Jean Baptiste Adate avait épousé en 1763 Marie Rose, fille de Pierre Loriol. L'écu, ovale, montre une flèche croisée avec une pompe à main. Les plus grands modèles étaient utilisés pour éteindre les incendies, les plus petits pour administrer les clystères... Si la présence d'un tel objet sur un écu peut surprendre, elle est néanmoins attestée sur plusieurs armoiries de potiers d'étain fiers d'arborer ainsi un savoir-faire spécialisé. Dans la mesure où Pierre Loriol est cité en 1750 comme laboureur⁶, il est vraisemblable que le sceau qu'il avait acquis était de seconde main : la consultation des testaments du XVIII^e siècle confirme qu'il existe un marché du sceau d'occasion, notamment auprès des paysans ou des notaires en début de carrière⁷.

Septième témoin, Jean Pierre Reise utilise un sceau qui n'a pu être gravé pour lui : surmonté d'une mitre ecclésiastique, il est aux armes de Pierre Tanner, abbé de Lucelle de 1634 à 1702, dont les trois pommes de pin constituent l'emblème parlant (*Tanne* : « sapin » en allemand). Employé par Reise, il ne peut donc s'agir que d'un sceau d'occasion continuant à circuler après la mort du prélat.

La place manque ici pour expliquer de manière détaillée le contenu symbolique du sceau du notaire Henri Golle : nous y reviendrons dans une publication ultérieure. Signalons simplement que la tête de coq, meuble principal de l'écu, sert à étayer des prétentions généalogiques rattachant le notaire à Pierre d'Asuel, abbé de Lucelle de 1294 à 1298, dans un décor exubérant qui confirme l'intérêt de la sigillographie comme source d'histoire sociale, voire psychologique... car les sources confirment qu'Henri Golle était un personnage pour le moins atypique.

NOTES

¹ Archives de l'ancien Évêché de Bâle (désormais : AAEB), OJ A Testaments Miécourt et Miserez.

² AAEB, B 183/17-9a et OJ A Testaments suppl. de suppl. Charmoille.

³ AAEB, B 183/17-9a ; AAEB, OJ A Testaments Charmoille.

⁴ À raison, Rais n'a pas établi de fiches à partir de ces empreintes.

⁵ AAEB, OJ A Testaments Cornol et Charmoille.

⁶ AAEB, B 183/17-9a.

⁷ Quant à André Rais, il a préféré voir dans cet objet une flèche dans la fiche héraldique censée relever ces armes...

Pierre-mercier



Josyph Perrin



Jean Belat



Pachet Empressé.

Jean Baptiste abbé



Louise Chénier
Brossé



P. f. Perin



Jean Pierre Reize



R. Godeaux
Notre



